



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général



SECRETARIAT GÉNÉRAL - Délégation Interrégionale Sud

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE  
FOURNITURE ET LIVRIATION DE REPAS EN LIAISON  
FROIDE AU PROFIT DES SITES DU MINISTERE DE  
LA JUSTICE

---

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Mercredi 27 Mai 2026 à 18H00**

Délégation interrégionale du secrétariat général du ministère de la Justice - SUD  
Département de la performance financière, achats et de la conformité (DPFAC)

5 Place Emile Blouin

31500 Toulouse

Tél : 05 67 76 00 59



# Table des matières

## Table des matières

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	5
1.1 OBJET .....	5
1.2 Mode de passation.....	7
1.3 Type et forme du contrat.....	7
1.4 Nomenclature.....	8
1.5 Réalisation de prestations similaires.....	8
Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	8
2.1 Délai de validité des offres.....	8
2.2 Forme juridique du groupement.....	8
2.3 Sous traitance.....	8
2.4 Variantes.....	9
2.5 Développement durable.....	9
3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	9
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution.....	9
3.2 Confidentialité et mesures de sécurité.....	10
4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	10
4.1 Documents de la consultation.....	10
4.2 Langue devant être utilisée dans l'offre.....	10
5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	11
5.1 Documents à produire.....	11
5.1.1 Pièces de la candidature.....	11
5.2 Renseignements relatifs à l'offre.....	13
5.3 modalités de retrait et de consultation des documents.....	13
5.4 Modification de détail des documents de consultation.....	13
5.5 Envoi échantillons sur site.....	14
6. RETRAIT OU DEMANDE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	15
6.1 Renseignements complémentaires.....	15
6.2 Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres.....	15
6.3 Retrait du dossier de consultation et transmission des offres par voie électronique.....	15
6.4 Signature électronique.....	16
6.4.1. Exigences relatives aux certificats de signature du signataire.....	16
6.4.2. Outil de signature utilisé.....	17
6.5 Transmission sous support papier.....	19
6.6 Copie de sauvegarde.....	19
7. RETRAIT OU DEMANDE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	20
7.1 Sélection des candidatures.....	20
7.2 Critères de jugement des offres.....	20
7.3 Suite à donner à la consultation.....	22
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	23
8.1 Adresses supplémentaires et points de contact.....	23



## Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 OBJET

L'accord cadre a pour objet la commande, la livraison de repas en liaison froide pour les agents du ministère de la Justice étant situé dans les administrations suivantes.

Region	Département	Lot :	Site / département	Adresses de livraison
OCCITANIE	34	1	TRIBUNAL DE PROXIMITE MONTPELLIER	9 Rue Tarragone 34070 Montpellier
			TRIBUNAL JUDICIAIRE MONTPELLIER	Place Pierre Flotte 34000 Montpellier
			SAS MONTPELLIER	579 rue Puech Villa 34090 Montpellier
	31	2	SPIP TOULOUSE	18 rue des Cosmonautes 31400 Toulouse
			SPIP TOULOUSE	109 avenue de Lespinet 31400 Toulouse
			TPRX CAMILLE PUJOL	40 avenue Camille Pujol 31068 TOULOUSE

			<b>STEMO TOULOUSE</b>	<b>109 avenue de Lespinet 31400 Toulouse</b>
			<b>SAR TOULOUSE</b>	<b>2 rue du libre échange 31500 Toulouse</b>
	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>MAISON ARRET NIMES</b>	<b>131 chemin HAUT de GREZAN 30000 Nîmes</b>

Les sites géographiques mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en raison de nouveaux besoins identifiés ou de réorganisation de service.

Le marché se situe dans le cadre de la restauration collective proposé aux agents du ministère de la justice dans le cas où l'offre de restauration administrative ou conventionnée ne peut être déployée

Les prestations se décomposent en 3 lots définis au CCAP et présentés ci-après :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le département de l'Hérault
- Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le département de la Haute Garonne
- Lot n°3 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Maison d'Arrêt de Nîmes

L'estimation quantitative se décompose ainsi :

- Lot N°1 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le département de l'Hérault : **15 600 repas par an**
- Lot N°2 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le département de la Haute-Garonne : **20 400 repas par an**
- Lot N°3 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la maison d'Arrêt de Nîmes **3 744 repas par an**

Les quantités sont données à titre information et n'ont pas de valeur contractuelle.

Les barquettes de repas seront remises en température sur chaque site et devront être compatibles avec les matériels (fours et micro-ondes) des sites.

Pour le titulaire du marché la prestation implique

- La livraison des repas comprenant deux périphériques et un plat
- La livraison des repas dans des contenants remises en température sur chaque site et devront être compatibles avec les matériels fours

Toute réponse implique l'acceptation complète de l'ensemble des clauses du marché et d'une manière générale de l'ensemble des clauses du dossier de consultation.

**Les caractéristiques des prestations attendues sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.**

### 1.2 Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles R21.23-1 3°, R2123-5, R2123-7, R 2143-1, R 2151-1 du Code de la Commande Publique

### 1.3 Type et forme du contrat

Le marché est un accord-cadre de services

Il prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 à 2162-14 du CCP.

Le montant annuel maximal des prestations à bons de commandes par lot est défini comme suit :

Intitulé des lots	Montant maximum annuel
Lot 1 – Département de l'Hérault	450 000 € HT
Lot 2 – Département de la Haute-Garonne	600 000 € HT
Lot 3 – Département du Gard	150 000 € HT

## 1.4 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
55521200-0	Service de livraison de repas
15894200-3	Repas préparés

### *1.5 Réalisation de prestations similaires*

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

### *2.2 Forme juridique du groupement*

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire des autres membres du groupement. Les candidatures sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement ; soit par le mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

### *2.3 Sous traitance*

La sous traitance n'est pas autorisée dans ce marché.

## 2.4 Variantes

Aucune variante ne sera acceptée au titre du présent marché

## 2.5 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

## 3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de lancement à savoir le 1<sup>er</sup> Septembre 2026. Il est reconductible annuellement par tacite reconduction dans la limite de quatre (4) ans.

Cette durée s'entend comme la période laquelle peuvent être notifiés des bons de commande.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre, sans que leur durée d'exécution ne puisse excéder 30 jours suivant

La période de reconduction démarre à compter de la date anniversaire du marché.

La date de début d'exécution de l'accord-cadre est fixée dans la lettre de notification de chaque accord-cadre

En cas de non reconduction, le Pouvoir Adjudicateur notifie au titulaire sa décision de ne pas reconduire le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au moins six (6) mois avant le terme de la période de validité en cours.

Conformément à l'article R 2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction, et ne peut prétendre à aucune indemnité à ce titre.

### *3.2 Confidentialité et mesures de sécurité*

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

### 4.1 Documents de la consultation

Les pièces suivantes constituent les documents de la consultation et doivent faire l'objet d'une lecture attentive du soumissionnaire

- L'Acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de réponse technique
- L'annexe 1 financière de l'acte d'engagement
- L'annexe 2 du CCAP concernant les conditions d'entrée dans le milieu pénitentiaire applicable
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimé (DQE)

### *4.2 Langue devant être utilisée dans l'offre*

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en langue française

## 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et demeurent valables.

De même, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### 5.1 Documents à produire

#### 5.1.1 Pièces de la candidature

*Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :*

*Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :*

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner	Non
Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise	Non
Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.	Non
Extrait K-BIS datant de moins de trois (3) mois	Non

*Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise*

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnelles et une assurance responsabilité civile datant de moins de six (6) mois	Non
Liste des marchés similaires exécutés au cours des trois (3) dernières années, leur montant, leur date et leur destinataire public ou privé.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations signées du destinataire attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, ou, à défaut par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Non
Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Les certificats de qualification professionnelle propre au présent marché dont notamment l'agrément sanitaire des établissements préparant, transformant, manipulant ou entreposant des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale destinées à la consommation humaine prévu à l'article 3 de l'article du règlement (CE) N°852/2004 du Parlement européen et du conseil du 29 Avril 2004 dont les modalités sont précisées par décret du 26 Mai 2006 modifié par l'arrêté du 19 Mai 2020 relatif à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'originale animale.	Non

Les formulaires DC1 (Lettre de candidatures, DC2 (Déclaration du candidat) et DC4 (Déclarations de sous-traitance) sont disponibles sur le site électronique du Ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Ces formulaires devront comporter la signature originale de la personne habilitée à engager la société.

## 5.2 Renseignements relatifs à l'offre

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
<i>L'acte d'engagement (AE) et ses annexes</i>	<i>Oui</i>
<i>Le bordereau des prix du lot concerné, renseigné dans son intégralité. Toute omission de réponse doit être dûment justifiée.</i>	<i>Non</i>
<i>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, dûment complété. Ce mémoire doit être établi conformément au cadre de réponse technique fourni dans le DCE</i>	<i>Non</i>
<i>Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat</i>	<i>Non</i>
<i>Une note synthétique des démarches mises en œuvre en termes de traçabilité des produits (voir mémoire technique environnemental – Thème 2.2)</i>	<i>Non</i>

## 5.3 modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

Le dossier de consultation peut-être néanmoins retiré moyennant une clé USB fournie par le candidat à l'adresse indiquée dans l'article 1 du présent document.

## 5.4 Modification de détail des documents de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat a remis un pli avant les modifications, il peut ne remettre un nouveau sur la base

## 5.5 Envoi échantillons sur site

Des échantillons seront demandés pour juger de la qualité des produits proposés.

Il est impératif que les échantillons fournis reflètent de manière fidèle et représentative la diversité et la qualité de l'offre globale du candidat, incluant la variété des produits et prestations proposés dans le cadre de sa réponse.

Il est demandé aux candidats de fournir les échantillons sur ces sites et à ces dates :

Lot (s)	Adresse	Date
1 Département de l'hérault	TRIBUNAL JUDICIAIRE MONTPELLIER	28 Mai 2026 à 9H30
2 Département de la Haute-Garonne	Tribunal proximité Camille PUJOL	29 Mai 2026 à 13H00
3 Maison d'arrêt de Nîmes	131 Chemin Haut de Grézan 30 000 Nîmes	28 Mai 2026 à 10H30

Dans le cadre de l'évaluation des qualités organoleptiques (point 2.1), chaque candidat doit fournir **deux jeux complets** des menus suivants, composés chacun d'une entrée, d'un plat et d'un dessert :

### Menu 1

- **Entrée** : Quiche lorraine (90 g)
- **Plat** : Cordon bleu et purée
- **Dessert** : Mousse au chocolat (12 cl)

### Menu 2

- **Entrée** : Tarte aux poireaux et chèvre (90 g)
- **Plat** : Lasagnes aux légumes (300 g)
- **Dessert** : Salade de fruits frais et gâteau aux myrtilles (90 g)

### **Modalités pratiques :**

- Chaque élément du menu doit être fourni **en double** (soit 2 x Menu 1 et 2 x Menu 2).
- Un **bon de livraison** devra être joint au dossier du candidat pour attester de la remise des échantillons.

## **Sanction en cas de non-respect :**

L'absence de fourniture des échantillons demandés entraînera une **note de 0/25** pour le critère « 2.1- Qualités organoleptiques des échantillons envoyés »

## **6. RETRAIT OU DEMANDE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### *6.1 Renseignements complémentaires*

Si une information importante manque au candidat pour établir son offre, il conviendra de le faire savoir par écrit via la Plate-Forme des Achats de l'Etat « PLACE » à la personne publique avant la date limite de remise des offres.

Le candidat peut le faire via le bouton « déposer une question qui apparait dans la rubrique correspondance à la consultation du DCE. Il recevra la réponse par la même voie à son adresse électronique fournie dans le formulaire d'identification cité plus haut.

Toute question devra être posée au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres (DRLO) et le pouvoir adjudicateur y répondra, au plus tard 6 jours ouvrés avant la DRLO

### *6.2 Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres*

Les candidatures et les offres doivent être remises avant le :

**27 Mai 2026 à 18H00**

### *6.3 Retrait du dossier de consultation et transmission des offres par voie électronique*

La présente consultation est passée en application des articles R.2123-1 à R.2123-14 du Code de la Commande Publique relatif à la dématérialisation des communications et échanges d'informations.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible sur le site électronique de la plate-forme pour la dématérialisation et la modernisation des procédures d'achat public « <http://www.marchéspublics.gouv.fr>

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente procédure

Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- Consulter les avis publiés sur le site
- Retirer le DCE dans son intégralité
- Déposer leur offre

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- Le manuel d'utilisation
- Les conditions générales d'utilisation
- Les prérequis techniques

#### *6.4 Signature électronique*

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre peuvent être signés électroniquement. Le candidat doit alors disposer de la signature électronique qui doit être détenue par une personne habilitée à engager la société.

Le candidat doit insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis et signer électroniquement ceux dont le présent règlement de la consultation impose la signature en utilisant un certificat de signature électronique puis chiffrés électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat de signature du signataire,
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature<sup>1</sup> conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

##### *6.4.1. Exigences relatives aux certificats de signature du signataire*

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

- **1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"**

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans

l'une des listes de confiance suivantes :

-

[http://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/eu\\_legislation/trusted\\_lists/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm)

- <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

- 2nd cas : Certificat de signature électronique non référencé sur une liste de confiance

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

#### **Justificatifs de conformité à produire :**

Le signataire transmet les informations suivantes : La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : (preuve de la qualification de l'Autorité de certification, politique de certification...).

Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;

L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur

#### 6.4.2. Outil de signature utilisé

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix

- 1er cas : Le soumissionnaire utilise l'outil de **signature de la plate-forme PLACE**

**Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou**

## information

- 2nd cas : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :
  1. Produire des formats de signature XAdES, Cades ou PAdES
  2. Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégralité du document et ce, gratuitement.

Dns ce cas le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

- Le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc). La fourniture d'une notice en français est souhaitée
- Le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc...)

Rappel général :

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

**Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique**

Définitions :

« Signature électronique désigne des données cryptées sous forme électronique, jointes ou liées logiquement à d'autres données électroniques et satisfaisant aux exigences posées par les articles 1316 à 1316-4 du code civil :

- Pouvoir identifier la personne dont émane l'écrit électronique au moyen d'un procédé fiable
- L'écrit électronique doit avoir été crée dans des conditions de nature à en

- garantir l'intégrité.
- L'écrit électronique doit être conservé dans des conditions de nature à garantir l'intégrité
  - Un procédé fiable doit permettre de garantir le lien de la signature électronique avec l'acte auquel elle s'attache

« Certificat électronique de signature : désigne un document sous forme électronique attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et un utilisateur.

« Chiffrement » : Désigne la technique permettant de transformer un message en clair en un message inintelligible afin de garantir sa confidentialité. Le certificat de chiffrement est fourni par la plateforme dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et mis à disposition automatiquement lors du dépôt de l'offre.

### 6.5 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

### 6.6 Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) peut être adressée à l'acheteur avant la clôture de la consultation.

Cette copie est destinée à se substituer à l'offre électronique en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (article 12 II de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de consultation et de la copie de sauvegarde), survenues lors de la prise en compte de l'offre sur la plateforme PLACE. La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans le cas où la version transmise par voie électronique ne peut être utilisée.

La transmission de ces copies de sauvegarde s'effectue par voie postale ou dépôt en main propre selon les modalités suivantes :

Les soumissionnaires transmettent leur proposition sous pli cacheté avec la mention suivante :

**« COPIE DE SAUVEGARDE  
MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE  
ET DE PRESTATIONS ANNEXES  
DU PALAIS DE JUSTICE DE TOULOUSE**

**Ne pas ouvrir avant la date limite »**

**L'enveloppe sera fermée et envoyée par la poste en recommandé ou remise contre récépissé à l'adresse suivante, du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 :**

**Ministère de la Justice – Délégation interrégionale sud du secrétariat général  
(DIR-SG SUD)**

**DRHAS**

**5 Place Emile Blouin**

**31000 Toulouse**

## **7. RETRAIT OU DEMANDE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### *7.1 Sélection des candidatures*

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces dans un délai de maximum de 10 jours.

### *7.2 Critères de jugement des offres*

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : ce critère sera évalué sur la base de la somme du DQE en pondération du montant estimatif des commandes. Ce prix sera calculé en HT.	35.0
2- Valeur technique	50.0
2.1- Qualités organoleptiques des échantillons envoyés	25.0
2.2- Modalités d'exécution :	25.0

Proposées pour garantir la gestion des commandes, des livraisons et le respect des délais (Présentation du logiciel et / ou de l'appli de commandes, délai de programmation de l'applicatif, moyens matériels)	
2.2- Modalités d'exécution Présentation de l'entreprise	3.0
2.2- Modalités d'exécution Description de la solution proposée	5.0
2.2- Modalités d'exécution Gestion des commandes et livraisons	5.0
2.2 – Modalités d'exécution Moyens matériels et humains	7.0
2.2 – Modalités d'exécution Formation du personnel	5.0
3- Performances en matière de protection de l'environnement	15.0
3.1- <u>Politique d'approvisionnement et développement du circuit court</u> : Évaluation de la provenance des ingrédients, en privilégiant les produits locaux, biologiques et issus de sources durables, ainsi que la promotion de la pêche responsable	15.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

### **Calcul des prix :**

Les offres seront examinées au regard des critères et sous-critères énoncés précédemment avec leur pondération.

En ce qui concerne le critère « Prix », la méthode utilisée pour l'analyse des offres est la suivante :

<b>Note = (prix le moins disant ÷ prix offre analysée) × note maximale (35)</b>
---

La note maximale pouvant être atteinte est 35/35

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le jugement et le choix de l'offre seront effectués dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

L'administration se réserve, en outre, la faculté de se faire communiquer pendant l'examen des offres, les sous-détails de prix nécessaires à la vérification des propositions.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les trois candidats ayant eu la note la plus élevée pour chacun des lots. Toutefois, même si la négociation est prévue, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer ce marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations pourront porter sur l'ensemble du contenu des offres et du cahier des charges, à l'exception des exigences minimales mentionnées dans le cahier des charges, de l'objet du marché et ses dispositions essentielles et des critères d'attribution définis dans les documents de la consultation. Sont aussi considérés comme substantiels et non négociables : l'objet, la forme de la consultation, la durée et la forme des prix.

Si le pouvoir adjudicateur décide de négocier les conditions de la négociation seront les mêmes pour l'ensemble des candidats admis à négocier. Ils en seront informés par correspondance envoyée via le profil acheteur après la première analyse des offres. Les négociations pourront être menées soit par écrit soit donner lieu à des rencontres en présentiel ou en visioconférence suite à convocation des candidats.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

À l'issue de chaque phase éventuelle de négociation, le soumissionnaire transmettra au pouvoir adjudicateur, dans le délai indiqué par l'acheteur, une proposition complémentaire ou modificative prenant acte des points ainsi négociés. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

A défaut de présentation de ces éléments dans les délais, les soumissionnaires seront réputés confirmer les termes de leur dernière offre. Le cas échéant, la proposition finale de l'offre retenue donnera lieu à signature des pièces du marché complétées et/ou modifiées en conséquence ainsi qu'à la signature de l'acte d'engagement (formulaire ATTR11).

Chaque soumissionnaire devra supporter l'ensemble des frais et moyens inhérents aux négociations auxquelles il participe. Aucune indemnité ne sera versée aux candidats pour ces négociations. Les négociations se dérouleront en langue française avec présence d'un traducteur aux frais du candidat si nécessaire.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un dernier classement. A l'issue de la négociation, les offres qui seront restées inacceptables ou irrégulières ne seront pas retenues.

Le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

## 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### *8.1 Adresses supplémentaires et points de contact*

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 Procédures de recours

Si à l'occasion de l'interprétation ou dans l'exécution du présent marché, et en l'absence de solution de médiation, un différend survient entre le TITULAIRE et le Pouvoir Adjudicateur, il sera fait application des dispositions de l'article 46 du CCAG-FCS.

En cas de litige, la juridiction compétente est :

**Tribunal Administratif de Toulouse**

68, rue Raymond IV,

31000 Toulouse,

05.62.73.57.57.

<http://www.toulouse.tribunal-administratif.fr>

Tous les documents, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.